Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 51 (1989)

Heft: 15

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

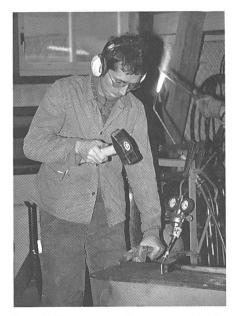
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Actualités TA 15 / 89



Ruedi Hermann prépare sa mission pour un pays du «Tiers-Monde» pendant le cours de 30 jours, dans le centre de cours ASETA à Riniken.

Source de la force

La soudure, l'emploi de divers métaux, l'entretien et la réparation des machines sont les composantes du cours ASETA qui s'étend sur 30 jours. Il n'est pas rare que celui-ci soit un élément important dans la préparation d'un séjour outre-mer, limité ou définitif! C'est ainsi que Ruedi Hermann, l'un des participants du cours 89 s'est intéressé, sur la base d'un article paru dans «Schweizer Landtechnik» à la documentation concernant la construction d'une microcentrale hydraulique (rapport FAT 348). Comme le démontre l'interview qui va suivre, la famille Hermann puise force et conviction pour son engagement dans le Tiers-monde dans le message libérateur de l'évènement survenu à Béthléhem.

Technique agricole: Ruedi Hermann, vous vous êtes intéressé à une documentation plus détaillée concernant les microcentrales hydrauliques. Pourquoi cet intérêt?

Ruedi Hermann: Ma femme Zita et moi-même ainsi que nos deux enfants Simon (3 ans) et Emmanuel (1 an), allons partir prochainement pour l'Ethiopie afin de collaborer au travail de la «Nillandmission». Nous apporterons notre appui aux collaboratrices et collaborateurs d'un centre sanitaire situé à Tadelle, à 180 km environ au sud de la capitale Addis Abeba. Le défi technique va de pair avec la réalisation d'une idée caressée depuis longtemps: utiliser le courant de la rivière Walaga en lieu et place d'un générateur Diesel aux possibilités limités pour la production du courant. De là est né mon intérêt pour les centrales hydrauliques de dimensions réduites.

TA: Quels ont été les déductions faites pour aboutir à l'utilisation de la houille blanche?

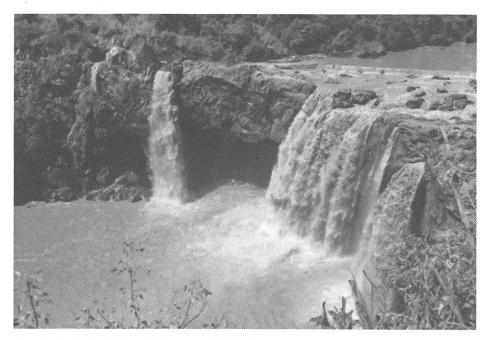
R. Hermann: L'Ethiopie a une surface 30 fois plus élevée que la Suisse et se situe à l'ouest de l'Afrique. Des hauts plateaux de ce pays le Nil bleu et le Nil blanc prennent leures sources. Bien qu'au nord le climat soit plutôt aride, le sud subit l'influence de la mousson qui donne lieu à de hautes températures et une humidité de l'air très élevée. Comme les précipitations dépendent de la saison des pluies, leur abondance est variable mais en tout cas sufisante pour la production de l'électricité à l'échelle prévue.

TA: Quelle sont les capacités de cette centrale et où en sont les travaux?

R. Hermann: Le but de cette micro-centrale est d'alimenter en courant continu le centre sani-

taire de 50 lits, situé près d'une chute. Le rendement du générateur en fonction est de 70 kW et devrait vraisemblablement suffire à fournir le courant nécessaire pour une lumière électrique dans les habitations en proximité de ce centre.

Après la phase de la planification, on a procédé au creusement du canal dans le rocher, canal qui servira à amener l'eau dans la conduite de pression. Le générateur et la turbine «Francis» sont également sur place. Par contre, la conduite de pression et tout le système électrique font encore défaut. Un des problèmes non encore résolus concerne le danger d'inondation de la salle des machines pendant la saison des pluies, dû au niveau élevé de l'eau. Il n'a également pas été trouvé de solution au transport de la turbine et du générateur: il s'agit en effet de transporter ce matériel au pied de la chute, à 25 mètres, et de le monter.



La chute de la rivière Walaga en Ethiopie.

TA: Face au besoin de courant, cette micro-centrale hydraulique est une goutte d'eau dans la mer. L'image d'une utilité limitée que donne une telle centrale, est-elle aussi valable pour l'Ethiopie?

R. Hermann: Bien que dans notre société reconnue «hautement technique», un apport d'énergie décentralisé attire un intérêt croissant, la construction d'une centrale de cette dimension a toute sa raison d'être. Surtout si l'on considère les conditions modestes du pays qui compte parmi les plus pauvres du monde, ces «petites» centrales sont beaucoup plus estimées qu'en Suisse. Nous sommes également convaincus que nous ne pouvons aider sur de grandes étendues (nous ne le voulons pas non plus). L'individu reste au centre de nos préoccupations avec sa pauvreté matérielle mais plus encore, avec sa misère au plus profond du cœur.

TA: Quels sont vos devoirs sur le terrain et quelle est l'importance du savoir acquis pendant le cours »K 30» au centre de cours à Riniken? Comment allez-vous, justement utiliser cet acquis?

R. Hermann: Au début, ma participation à la construction de la centrale sera mon devoir principal pendant que ma femme, à côté de la garde de nos enfants, travaillera au centre sanitaire. Plus tard, nous déménagerons probablement à Addis Abeba afin de nous engager aux ateliers missionnaires pour des personnes handicapées. De toute façon, les connaissances acquises durant ce cours ASETA pourront avant tout être mises à profit non seulement pour l'entretien des machines agricoles mais pour toutes sortes de réparations simples, qui loin d'un atelier fiable seront à exécuter de nos propres mains.

TA: Le cours ASETA est donc le dernier «coup de pinceau» pour une expédition de grande envergure... Quelles ont été les étapes décisives pour parvenir à ce défi?

R. Hermann: Après une formation de dessinateur dans le domaine du béton armé, j'ai suivi le Technicum et suis devenu ingénieur ponts et chaussées. J'ai travaillé par la suite dans des bureaux de statistique et de géotechnique. Depuis 3 ans, je me suis engagé à la mission. Sur le domaine du «Güetli» à Mettmenstetten (ZH), j'ai pu faire de bonnes expériences sur le plan manuel. Pendant cette période, ma femme et moi-même avons également fréquenté un cours biblique de 2 ans.

Un climat chaud, une mentalité totalement différente vont sans doute demander pour ma famille de grandes exigeances. Pourtant, je peux dire que bien que je m'y sois très bien préparé il est clair que je ne me pourrais jamais relever d'un tel défi si Jésus-Christ n'était pas entré dans ma vie. C'est pourquoi je me réjouis car «ceux qui espèrent en l'Eternel, reçoivent de nouvelles forces». Zw.

Liste des annonceurs

Agroelec SA, Oberstammhei	im 10
Blaser + Co SA, Hasle-Rüegsau couv. 2	
Erag SA, Arnegg 2,	couv. 4, 16
Fischer SA, Fenil-Vevey	2
Gehrig SA, Ballwil	couv. 3
Gloor SA, Burgdorf	couv. 4
Noesberger SA, Saint-Ours	2
Ott SA, Zollikofen	16
Würgler + Co SA, Affoltern	1
Zumstein SA, Bätterkinden	couv. 4

Un incendie par jour provoqué par des enfants

Cipi. Chaque jour, un incendie se produit parce que des enfants s'amusent, par ignorance ou imprudence, avec des allumettes, des bougies, des briquets ou des articles pyrotechniques. La conséquence en est la mise en danger de vies humaines et la destruction de valeurs irremplaçables. Les enfants ignorent les danger d'incendie et adorent jouer avec le feu.

Nous apprécions tous la spontanéité et la faculté de s'enthousiasmer que possèdent les enfants. Pourtant nous devons reconnaître les limites de l'entendement enfantin et leur inculquer un comportement prudent avec le feu. Les enfants doivent apprendre la relation avec le feu, l'enthousiasme seul est dangereux. Ce n'est pas avec des interdictions qu'on peut mener cette tâche à bien, mais avec une information efficace au sein de la famille et à l'école.

A ce propos, le Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi) de Berne donne les conseils suivants:

 Les enfants doivent apprendre sous surveillance à se comporter correctement avec le feu. L'information est bien plus efficace que des interdictions.

- L'éducation à la prudence avec le feu commence dès le plus jeune âge et représente une tâche permanente. Faites sentir déjà à l'enfant de trois ans que le feu produit de la chaleur.
- L'enfant doit faire l'expérience des dangers du feu et les comprendre.
- Conservez les allumettes et les briquets en un lieu où les enfants n'ont pas accès.
- Ne laissez pas des «jouets» présentant un danger d'incendie dans les mains d'enfants non surveillés.
- N'oubliez pas que le comportement des enfants est imprévisible, surtout en groupes.
- Les parents et éducateurs se doivent d'être un exemple pour les enfants en adoptant un comportement responsable vis-à-vis du feu.

Les enfants ignorent les danger d'incendie, ils ont besoin des recommandations des parents et des éducateurs. D'autres documents sur la prévention des incendies peuvent être retirés gratuitement auprès du Cipi à Berne. Un service de location de films est également à disposition.

Technique Agricole

Editeur:

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA)

Werner Bühler, Directeur

Rédaction:

Ueli Zweifel

Service de traduction:

Franca Stalé

Adresse:

Case postale 53, 5223 Riniken Tél. 056 - 41 20 22 Fax 056 - 41 67 31

Régie des annonces:

ASSA Annonces Suisse SA 2, place Bel-Air, 1002 Lausanne Tél. 021 - 20 29 13 Fax 021 - 20 09 33

ou

Moosstrasse 15, 6002 Lucerne Tel. 041 - 23 12 13 Fax 041 - 23 12 33

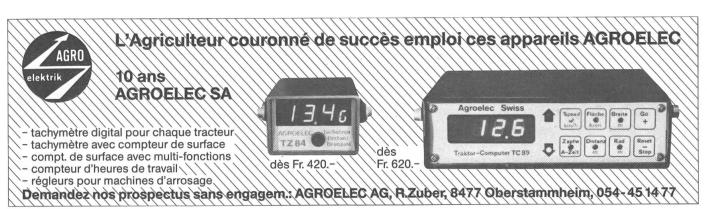
Imprimerie et expédition: Schill & Cie SA, 6002 Lucerne

Reproduction autorisée mentionnant la source et justificatif

Paraît 15 fois par an: Prix de l'abonnement:

Suisse: Fr. 36.- par an Gratuit pour les membres ASETA Prix individuel pour l'étranger

Le numéro 1/90 paraîtra le 24 janvier 1990 Dernier jour pour les ordres d'insertion: 9 janvier 1990



Délai de réflexion concernant la somatotropine

Dans le courant de l'année prochaine, une décision devrait être prise au sujet de l'introduction de l'hormone de production laitière ou somatotropine bovine, dans les pays de la Communauté économique européenne. Pour le moment et jusqu'à ce qu'une décision soit prise l'utilisation de cette hormone est interdite dans la CEE. Ce moratoire volontaire n'est effectif que dans les pays de la Communauté. Dans aucun cas, l'introduction de la somatotropine dans d'autres pays, ni l'utilisation de produits issus d'animaux traités à l'aide de cette hormone ne sont concernés par cette mesure. Actuellement, la somatotropine n'est autorisée que dans les pays suivants: Union soviétique, Tchécoslovaquie, Inde et Afrique du sud. Aux Etatsunis, l'utilisation de l'hormone de production laitière devrait tomber dans le courant de l'année prochaine. Le délai de réflexion choisi par la CEE devrait permettre d'entreprendre de plus amples recherches sur le produit. En plus des effets de la somatotropine sur la santé de l'homme et des animaux, la Commission de la CEE chargée de ce dossier, aimerait avant tout, pouvoir tester la réactions des consommateurs à l'égard des produits laitiers issus de vaches traitées à la somatotropine. Les autorités de la CEE soumettront leur positions finales au Conseil des Ministres d'ici au premier octobre 1990 au plus tard. Dans l'un des rapports précédents soumis par la Commission au Conseil des Ministres, il est clairement mentionné que la question de l'innocuité de cette hormone sur la santé humaine

n'est pas complètement élucidée. D'autre part, les conséquences de l'utilisation de la somatotropine sur la qualité du lait et des produits laitiers ne sont pas encore bien connues. On ne cerne pas non plus encore suffisamment les influences de l'hormone de production bovine sur la fertilité des vaches, ni sur la santé de la mammelle ou la croissance des animaux. Ce rapport mentionne une augmentation de la production laitière de l'ordre de 12%, pour les vaches traitées avec cette hormone.

Selon la juridiction actuellement en vigueur, la somatotropine est soumise à la législation sur les médicaments vétérinaires. Dans tous les cas, les Etats membres

de la CEE seront finalement libres de décider eux-mêmes et de manière autonome de l'introduction ou non de cette hormone. Il n'est donc pas exclu que certains pays de la Communauté autorisent l'utilisation de la somatotropine, et ce malgré une interdiction de principe du gouvernement central. Cette situation conduirait sans aucun doute à des perturbations importantes dans le trafic des biens et des marchandises à l'intérieur de la CEE. C'est en particulier pour cette raison que la Commission responsable s'apprête à proposer au Conseil des Ministres un nouveau processus d'autorisation liant l'ensemble des Etats membres de la Communauté, non seulement pour la somatotropine, mais encore pour d'autres facteurs de croissance et additifs utilisés dans l'alimentation animale. (LID)

Nouvelle régie des annonces de «Technique Agricole»

nonces de ces deux dernières années ne s'est pas développé d'une façon satisfaisante, l'imprimeur de «Technique agricole» a dû rechercher un nouveau partenaire pour la régie de ses annonces.

Avec effet immédiat, la maison ASSA, Annonces Suisses SA, reprend la gestion des annonces pour «Schweizer Landtechnik» et «Technique agricole». A cet effet, l'ASSA a créé un nouveau département dans ses succursales de Lucerne et Lausanne.

Comme le volume des an- A Lausanne, ce département est placé sous la responsabilité de Monique Vallat, assistée par Martine Gamboni pour la vente des annonces. Nous leur souhaitons un bon départ ainsi que plein succès afin que le rapport de la partie rédactionnelle et du volume des annonces soit équilibré.

> ASSA Annonces Suisses SA Technique Agricole 2, pl. Bel-Air, 1002 Lausanne Tél. 021 - 20 29 31

ASSA Schweizer Annoncen AG Moostrasse 15 / Postfach 6002 Luzern, Tél. 041 - 23 12 13